

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUÉBEC

### SOMMAIRE

L'Eglise et l'enseignement, 695. — Le blasphème, 699. — Concours de catéchisme, 703. — L'Ostension de la Sainte Tunique à Argenteuil, 703. — Millénaire de saint Winoc, 706. — Un autre académicien revenu, 706. — Responsabilité de l'électeur, 707. — Les impressions d'un journaliste protestant, 707. — Casse-tête Chinois, 708. — Le pianiste Hermann, 708. — Les spectacles, 708. — Les lépreux du Japon, 709. — Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette Institution, 709. — Calendrier, 710. — Memento hebdomadaire, 710.

---

### L'Eglise et l'enseignement (1)

---

Nous recommandons la lecture, et même la méditation, de cette page substantielle sur les droits de l'Eglise en matière d'enseignement. C'est une page que l'on devrait savoir, en quelque sorte, par cœur; car les principes qu'elle résume, sont de tous les temps et de tous les lieux. La question qu'elle traite est d'une importance qu'on ne saurait exagérer, et ne manque pas plus d'actualité ici qu'ailleurs.

L'Eglise est une société enseignante. C'est à sa base même qu'a été établie cette loi. Et la mission de conquête donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses apôtres a été avant tout une mission d'enseignement. . . Mais l'Eglise est une société dont le

---

(1) Extrait de l'Instruction pastorale du cardinal archevêque de Lyon sur l'Eglise et le droit d'enseigner.

but tout surnaturel est le salut des âmes. L'objet de son enseignement n'est donc directement que la doctrine de la foi. Les vérités que son divin Fondateur lui a confiées ne sont point celles qui font l'objet des sciences profanes. Elle est du ciel et elle conduit au ciel. Et c'est pourquoi l'esprit inattentif peut s'étonner parfois des revendications de l'Eglise en matière d'enseignement. Ne sort-elle point du sens de sa mission lorsqu'elle ouvre des écoles ? Ne dépasse-t-elle point son but lorsqu'elle invite la jeunesse à venir lui demander les notions du savoir humain ? Et n'est-ce point pour elle déroger, que de descendre de sa chaire inspirée, pour se mêler aux problèmes et aux disputes des philosophes, des historiens et des savants ?

Ici, Nos très chers Frères, nous touchons à une erreur, hélas ! trop répandue dans notre société contemporaine, et qu'il importe souverainement de combattre et de détruire. On a coutume de diviser l'âme de l'enfant. On sépare son intelligence de ses autres facultés : on fait deux parts de son intelligence elle-même : l'une que l'on abandonne à l'Eglise ; dans celle-là, le prêtre, la mère chrétienne pourront déposer une série de connaissances surnaturelles, tout l'enseignement du catéchisme. Et l'autre part de l'intelligence sera confiée à un autre maître qui, sous prétexte de lui donner d'autres connaissances, les connaissances profanes, formera par son action plus continue et par là plus efficace, ses idées générales à son gré, mettant par là même, le plus souvent, en un extrême péril, la doctrine que le prêtre a enseignée.

Bien plus, cet autre maître, celui qui tiendra entre ses mains, pendant un long temps, chaque jour l'enfant, le jeune homme arraché à toute autre influence, non content d'exercer l'action la plus efficace sur son intelligence, sera forcément, qu'il le veuille ou non, le véritable éducateur. En dehors même de ses leçons formelles, il pénétrera la jeune âme qui est là tout auprès de son âme. Ses exemples se graveront dans son souvenir, son esprit s'imprènera de l'esprit de l'élève. Cet enfant, c'est une cire molle qui reçoit inconsciente les empreintes d'où elle tire sa forme définitive : c'est un vase tout neuf encore, qui ne perdra jamais entièrement l'arôme, l'odeur de la liqueur ou du poison qui y est versé.

Non, l'âme n'est point divisible. Si deux influences s'efforcent de se la partager, l'une des deux, victorieuse de sa rivale,

finira par la courber sous son empire. Et celle qui sera d'ordinaire, et presque fatalement victorieuse, ce sera l'influence de l'instituteur.

Les païens eux-mêmes le savaient bien, et c'est pourquoi ils attachaient une si grande importance à cette charge d'éducateur. Ils demandaient que les familles choisissent pour leurs enfants des instituteurs doués de hautes vertus. Ils les appelaient les "magistrats de la famille parce que, disaient-ils, ce sont eux qui enseignent à la jeunesse ce que c'est que la justice, ce que c'est que la piété, la patience, ce que c'est que l'énergie, et enfin quel bien précieux est une bonne conscience."

Il n'est donc pas possible, en réalité, de séparer le rôle de l'instituteur qui enseigne de celui de l'éducateur qui élève. Ces deux fonctions, quoi qu'on fasse, se pénètrent jusqu'à se confondre. Et, quand on parle de l'enseignement, on doit nécessairement parler de l'éducation dont il est une part indivisible c'est-à-dire de la formation des âmes.

Or les âmes, qui donc sur la terre a reçu pouvoir et mission de les former ? Qui donc si ce n'est l'Eglise, a dans ses mains l'autorité sur les âmes, la charité pour se dépenser à leur service, la sève vivifiante qui les alimente, et la sûreté de direction qui les oriente vers leur fin suprême ?

L'Eglise a donc, de par son institution, le droit d'enseigner, entendu dans son sens complet, c'est-à-dire le droit d'élever, parce qu'elle a le devoir et la mission de former les âmes. Ce droit et cette mission, elle les tient de Dieu, créateur et maître des âmes, en collaboration — et si nous osons dire — avec le père et la mère. Car si les parents, associés à la Providence divine, ont travaillé, en un sens véritable, à la création de ces âmes, l'Eglise leur a donné la naissance surnaturelle dans les eaux du baptême. Et si le père et la mère ont le devoir d'achever leur œuvre créatrice en développant par l'éducation les germes précieux qui sont renfermés dans l'enfant né de leur amour, l'Eglise, elle aussi, doit avoir souci de ces mêmes germes que son action a déposés dans la terre, aride encore, du nouveau-né. Elle ne peut laisser cette œuvre incomplète. Cette âme lui appartient à elle aussi, ou plutôt c'est entre ses mains, comme aux mains du père et de la mère, un dépôt sacré dont elle doit rendre compte à Dieu.

Ne vous étonnez donc plus, Nos très chers Frères, si vous

entendez à certaines heures des cris de douleur s'élever comme des entrailles de l'Eglise. C'est une mère qui ne peut se laisser arracher ses enfants. Souvenez-vous plutôt de ses clameurs qui retentirent un jour au tribunal du roi Salomon. C'était une mère éplorée, la vraie mère qui ne pouvait souffrir le partage barbare de son enfant ! Ainsi, ô sainte Eglise de mon Dieu ! vraie mère des âmes ! Ainsi, vous jetez au ciel des clameurs éperdues, quand des mains impies veulent partager les âmes de ces enfants que vous avez portés dans votre sein ! Ainsi vous revendiquez à grands cris votre droit maternel !

Si vous Nous avez bien compris, Nos très chers Frères, vous admettez que la sainte Eglise de Jésus-Christ a le droit de présider à l'éducation des enfants qui lui appartiennent. Cela ne veut point dire assurément que ce droit, elle doive nécessairement l'exercer en faisant elle-même par ses prêtres et ses religieux, l'éducation de tous les fidèles. Ce qui importe, c'est que sa direction générale soit suivie par des éducateurs qui s'inspirent de son esprit et qui, s'ils ne lui rendent pas directement compte de l'accomplissement de leur mission, du moins se gardent bien de l'exclure du domaine qui est le sien.

Nous nous gardons bien de prétendre que l'Eglise ait sur l'éducation un droit qu'elle doive faire valoir contre le droit des familles. Bien au contraire, c'est d'accord avec les familles chrétiennes, qu'elle entreprend cette œuvre importante entre toutes. Et le père et la mère qui sont établis par la nature elle-même, c'est-à-dire par Dieu, les pontifes de leur foyer, ont grâce, en même temps qu'ils ont charge, d'élever leurs enfants par eux-mêmes directement ou bien par des éducateurs qu'ils choisiront. Mais ce droit des pères de famille est une preuve nouvelle en faveur du droit de l'Eglise, car si le père a le droit de choisir son mandataire pour élever son enfant, qui donc pourra écarter le prêtre, choisi pour cette œuvre par la puissance paternelle ?

L'Etat sans doute a, vis-à-vis de l'éducation, un droit lui aussi qui naît d'un devoir. Préposé à l'ordre public, le soin lui incombe de veiller à ce que nul n'abuse de son droit pour troubler cet ordre. Il peut même, il devra en certains cas, combler pour l'éducation des enfants de la nation, les lacunes qui s'y produisent, soit en fournissant les ressources qui manquent à un grand nombre de pères de famille, soit même en leur offrant, de son côté, des professeurs, des établissements d'éducation, qui

soient aux pères de famille et à l'Eglise une aide féconde, plutôt qu'une concurrence ennemie. L'Etat peut enfin, dans notre société divisée, où un grand nombre de pères de famille ne veulent point recourir à l'Eglise dont ils ignorent la mission, se charger de l'éducation de tous les enfants des confessions dissidentes, ou de tous ceux que leurs parents voudront lui confier.

Mais le devoir d'élever ses enfants est le devoir le plus sacré du père, et le droit de choisir ses mandataires pour cette fonction paternelle, est un droit absolument inhérent à ce devoir. Et parallèlement, il faut le redire, l'Eglise a, elle aussi, le devoir de conduire l'éducation des enfants que les parents chrétiens ne veulent point soustraire à sa tendresse, et tout à la fois le droit d'exercer sur ces enfants ce beau ministère."

Après cette solide et magistrale instruction, Mgr Coullié exhorte à la prière, à la pénitence et aussi à l'action légale tous les vrais chrétiens "pour assurer à la sainte Eglise l'exercice d'un de ses ministères les plus sacrés et l'usage d'une précieuse liberté."

---

## LE BLASPHEME

Chanoine J. M. A.

### IV. Remède contre le blasphème

(Suite)

---

#### 30 IL FAUT COMBATTRE LE BLASPHEME AUTOUR DE NOUS

Il faut détester le blasphème non seulement chez nous, mais encore chez les autres.

Dieu est notre père. Est-ce qu'un bon fils laisse outrager son père ?...

Si nous ne pouvons empêcher l'outrage, du moins nous efforcerons-nous de le réparer.

Un impie proférant un jour des blasphèmes en présence de Saint-Jérôme, le saint lui adressa de sévères reproches : "Des chiens, lui dit-il, aboient pour défendre leur maître, et vous paraissez vous étonner que je fasse entendre ma voix quand il s'agit de l'honneur du Seigneur ? Je me tairais quand on blasphème le nom de Dieu ! Que Dieu m'en préserve ! Je puis mourir ; mais me taire en entendant un pareil langage, jamais !"

Les parents doivent veiller sur leurs enfants, les supérieurs sur leurs inférieurs, les frères sur leurs frères.

Saint Grégoire le Grand rapporte qu'un homme très connu à Rome avait un enfant qu'il aimait éperdûment, mais qu'il élevait fort mal. Ce malheureux enfant, à l'exemple de son père, blasphémait souvent. Dès l'âge de trois ans, si quelqu'un s'opposait à sa volonté ou lui refusait quelque chose, il se mettait en colère et jurait le nom de Dieu. Pendant la peste qui affligea Rome, vers l'an 590, cet enfant blasphémateur fut attaqué d'un mal violent et réduit à l'extrémité. Son père le tenait entre ses bras, lorsque, saisi d'une grande frayeur, il se mit à crier : " Repoussez-les, mon père, défendez-moi " ! Puis, détournant la tête avec horreur, il s'écria de nouveau : " Je vois de grands hommes noirs qui veulent m'enlever ! " Et aussitôt, proférant le blasphème auquel il était accoutumé depuis longtemps, il rendit le dernier soupir entre les bras de son père, premier auteur de son malheur.

Dieu nous avertit dans les Livres Saints que *la maison du blasphémateur sera remplie de son saluire. Que ta bouche ne s'accoutume pas à jurer, dit-il, car par là les chutes sont fréquentes. . . Comme un esclave porte toujours les marques de la torture qui l'interroge sans cesse, ainsi tout homme qui jure sans-cesse par le nom de Dieu, ne peut être pur et sans péché. L'homme qui jure souvent sera plein d'iniquité, et la plaie ne sortira pas de sa maison.*

Les supérieurs doivent empêcher que Dieu ne soit outragé par leurs inférieurs.

Saint Louis ordonna que l'on perçât d'un fer rouge la langue des blasphémateurs. Un des bourgeois les plus considérables de Paris, ayant blasphémé le nom de Dieu, fut condamné à subir cette peine. Plusieurs en murmurèrent dans la ville ; il se trouva des gens qui, parmi diverses injures, osèrent vomir des malédictions contre le roi. On l'en avertit ; mais il ne voulut pas qu'on punit les coupables, disant qu'il leur pardonnait, parce qu'ils n'avaient offensé que sa personne. — Une autre fois, il dit à ce même sujet : " Plût à Dieu qu'en me faisant percer la langue d'un fer chaud, je puisse bannir le blasphème de mon royaume ! " Et comme quelque temps après on lui souhaitait mille bénédictions pour un ouvrage publié qu'il avait fait exécuter : " J'aime encore mieux, dit-il, les malédictions qu'on me donna quand je fis percer la langue du blasphémateur. "

En 1348, Philippe de Valois fit une loi très sévère contre le blasphème.

Le 30 juillet 1666, Louis XIV publia également une loi contre les blasphémateurs. Tous ceux qui étaient convaincus d'avoir blasphémé le nom de Dieu, de la très sainte Vierge ou des Saints étaient condamnés à une amende pécuniaire qui allait chaque fois en augmentant. La cinquième fois, le coupable était mis au pilori, depuis huit heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi. Le pilori était l'exposition publique. A la sixième infraction, on lui brûlait la lèvre supérieure sur l'échafaud : et à la septième la lèvre inférieure. Si enfin, il ne s'amendait pas, on lui coupait la langue, afin de le mettre dans l'impossibilité de retomber dans un crime aussi détestable.

On trouvera que ces châtimens ne sont pas conformes aux mœurs de notre époque. Mais si les rois n'ont plus de trônes, si les méchants n'ont plus de frein, si l'Europe a été couverte de sang et de ruines, n'est-ce pas parce qu'on a laissé proférer et imprimer toutes sortes de blasphèmes contre Dieu et la religion ?

Le frère doit corriger son frère.

En Hollande, on a combattu si activement le blasphème qu'il a presque entièrement disparu de ce pays... Nous avons pris à la Hollande ses juges de paix ; ne pourrions-nous pas lui emprunter le secret d'extirper l'horrible chancre qui nous dévore ?

Voici donc comment les Hollandais sont parvenus à une si heureuse réforme : Depuis les salons de la haute société jusqu'à la basse-cour des plus humbles fermiers et jusqu'à l'atelier le plus modeste, nulle part les blasphémateurs n'étaient admis. Dès qu'on entendait un blasphème, si on ne pouvait punir le blasphémateur, on s'éloignait de lui.

Souvent une sage correction vaut mieux qu'une sévère punition.

Un jeune homme d'un caractère doux et de manières affables voyageait, il y a quelques années, dans une diligence. Il était entré de bonne heure dans la carrière des armes, et tout son entretien annonçait qu'il avait reçu une bonne éducation. Mais il avait un défaut bien commun et trop absurde cependant pour être excusé par des hommes de bon sens : il ne pouvait prononcer une phrase sans jurer.

Pendant que l'on changeait de chevaux, un voyageur qui était assis auprès de lui, le prit par le bras et le pria de vouloir bien faire avec lui une courte promenade. Quand ils furent assez éloignés pour n'être pas entendus, le voyageur lui dit :

— Quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, il m'a été facile d'apercevoir que vos sentiments étaient ceux d'un homme bien élevé, et que rien ne devait être plus contraire à vos intentions que de faire de la peine, sans motif, à un de vos compagnons de voyage.

Le jeune officier tressaillit et répliqua : — Vous m'avez bien jugé, Monsieur, et je pense n'avoir offensé personne !

— Vous me permettez, reprit son interlocuteur, de vous citer une occasion où vous avez eu ce tort à vous reprocher.

— Je serai fort reconnaissant, Monsieur, de cette preuve d'amitié de votre part : car, en vérité, je ne peux concevoir de quelle faute je me suis rendu coupable.

— Si vous aviez un ami qui vous fût cher, continua le voyageur, et qu' vous eût comblé de bienfaits, ne seriez-vous pas profondément blessé de le voir traiter avec mépris, et même d'entendre à chaque instant son nom avec un ton de légèreté qui ne conviendrait nullement aux égards dus à sa personne ?

— Sans doute, et je ne souffrirais pas qu'on agit ainsi en ma présence ; mais je ne crois pas qu'aucun de vos amis puisse m'accuser d'avoir manqué envers lui aux règles de la bienséance.

— Monsieur, le bon Dieu est mon meilleur ami ; je lui dois une reconnaissance infinie, et vous devez vous rappeler, je pense, que depuis le commencement de votre voyage vous avez pris son nom souvent en vain ; cela m'a causé la peine la plus vive.

— J'ai eu tort, répondit le jeune officier avec une noble candeur. Je conviens de ma faute ; je rougis d'une habitude qui n'a pas d'excuse ; je l'ai contractée sans m'en appercevoir, et il m'arrive souvent de jurer sans que je sache ce que je fais. Je tâcherai de m'en abstenir à l'avenir ; et, comme vous êtes assis auprès de moi dans la voiture, ayez la bonté de me toucher le coude toutes les fois qu'un jurement m'échappera.

La chose ainsi convenue, les voyageurs remontèrent dans la diligence. Pendant l'espace d'un quart d'heure, il se passa à peine quelques minutes sans que le voisin heurtât le coude de l'officier. Celui-ci rougissait, mais ne donnait pas le plus léger signe de mécontentement ; et, après avoir parcouru quelques milles de plus, il se maîtrisa tellement qu'on n'entendit plus un seul jurement sortir de sa bouche pendant tout le reste du voyage.

Ce qui prouve encore une fois, que *vouloir c'est pouvoir.*

(à suivre)

### Concours de Catéchisme

---

L'archevêque d'Albi a adressé à ses prêtres une lettre intéressante sur la coutume des concours et examens d'instruction religieuse.

Nous en citons les alinéas suivants :

Plusieurs d'entre vous se sont demandé s'il y avait lieu, cette année, de faire subir l'examen public de catéchisme aux enfants de la première communion, et si cet usage serait maintenu par moi. Oui, assurément, et il ne saurait être question de le supprimer. J'ai été trop heureux, en arrivant au milieu de vous, de le trouver en vigueur, pour ne pas sanctionner une pratique que j'avais établie dans le diocèse de Fréjus, et qui a donné des résultats dont tout le monde s'est félicité.

Il serait regrettable que l'étude de la religion, la seule importante après tout, si l'on se place au point de vue de l'éternité et de "l'unique nécessaire", fût regardée comme accessoire et dépourvue de sanction, alors que des concours existent pour toutes les branches de l'enseignement, que les examens sont établis à tous les degrés, depuis le doctorat et l'agrégation jusqu'au modeste certificat d'étude primaires.

---

### L'Ostension de la Sainte Tunique à Argenteuil

---

L'évêque de Versailles, en annonçant à ses diocésains cette grande solennité, a fait l'historique de la sainte relique, dit la *Semaine religieuse de Cambrai*, et a adressé un pressant appel aux pieux fidèles des autres diocèses, de se rendre à Argenteuil pour la contempler et la vénérer.

"L'an 800 de notre ère, il y a justement onze siècles, dans les premiers jours du mois d'août, à une heure de relevée, il y avait grand émoi dans les rues du bourg d'Argenteuil.

Le puissant empereur des Francs, Charlemagne, envoyait, ou peut-être apportait lui-même, comme l'assurent certaines traditions, une si précieuse relique, à laquelle sa haute piété attachait un grand prix.

Désireux d'avoir son alliance, les souverains de Constantinople, l'Impératrice Irène, Constantin, son fils, avaient envoyé

au nouvel empereur d'Occident la sainte Tunique de Notre-Seigneur, qui avait été conservée par les chrétiens, et dont, à une époque antérieure, Grégoire de Tours et Frédégaire avaient signalé l'existence dans une ville de l'Asie-Mineure.

Constantinople, où s'étaient amassés depuis plusieurs siècles tous les trésors de l'Orient, en particulier, tout ce qu'on avait voulu dérober aux fureurs de l'Islamisme naissant, possédait alors plusieurs reliques des plus insignes, la Sainte Croix, le fer de la lance qui perça le côté du Sauveur crucifié, quelque'un des clous qui le tenaient attaché à la croix, et la sainte Tunique qui fut tirée au sort sur le Calvaire par les soldats romains. Cette dernière fut de préférence choisie pour être offerte au puissant chef des Francs.

Charlemagne, afin d'en assurer la conservation et le respect, mû aussi par un sentiment d'affection bien légitime, résolut d'en confier la garde au monastère d'Argenteuil dans lequel avaient fait profession religieuse sa sœur Gisèle et sa fille Théodrade qui en était abbesse. La preuve de la grande impression produite sur les contemporains par cet événement, existe dans l'usage qui a survécu pendant des siècles, et encore aujourd'hui, de tinter les cloches à une heure de l'après-midi, parce que c'est à ce moment du jour que la sainte Relique avait été apportée.

Depuis lors, Argenteuil a vu se succéder devant elle les rois, les cardinaux, les princes, les évêques, des multitudes pleines de foi. Ces témoignages ont pu avoir plus d'intensité selon les circonstances, mais ils n'ont jamais été interrompus, si ce n'est au temps des invasions normandes ou pendant les mauvais jours de la Révolution française. La dernière ostension de la sainte Relique a été faite en 1894."

Mgr l'évêque de Versailles, à la lettre pastorale de qui nous empruntons l'exposé qui précède, a résolu de la renouveler cette année, à raison du onzième centenaire du jour où son diocèse en a acquis la possession.

" On verra, dit Sa Grandeur, étalée dans sa pauvreté et dans sa chétive apparence, l'étoffe tissée par les mains de Marie, le dernier vêtement de Jésus, que les soldats romains tirèrent au sort sur le Calvaire, après en avoir dépouillé leur victime. On le verra avec les taches de sang desséchées qu'il a conservées depuis la Flagellation, avec les déchirures qu'une générosité mal entendue ou des craintes justifiées, mais regrettables, lui ont fait subir. On

pourra, en le contemplant, songer aux frissons douloureux qu'il abrita lorsqu'on le remit sur les épaules meurtries de Jésus, au fardeau de la croix qui pesa sur lui, à l'humiliation et aux douleurs de Jésus quand il en fut définitivement et cruellement dépouillé.

Quel cœur ne se sentirait profondément ému à ces pensées et à un tel spectacle, même quand le patient ne serait pas le Fils de Dieu ?

Parmi ces Français qui accourent de tous nos départements, ces nombreux étrangers qui viendront de toutes les contrées voisines dans notre capitale, attirés les uns par l'amour du plaisir, d'autres par une louable curiosité et le désir de s'instruire. Nous souhaitons que les mieux inspirés fassent le pèlerinage d'Argenteuil. Ils y verront l'œuvre de la plus auguste ouvrière que la terre ait possédée, un tissu analogue, ont dit les plus habiles connaisseurs de notre manufacture nationale des Gobelins, à ceux qu'on a trouvés dans les tombeaux égyptiens des premiers siècles, qui a dû être fait sur un métier très primitif, et néanmoins avec une parfaite régularité ; ils y verront plus qu'un vêtement royal et une merveille d'archéologie ; dans le sang desséché, qui recouvre une partie de cette vénérable tunique, ils pourront vénérer la plus précieuse relique du monde, et s'il était permis d'user de cet instrument qui met à la portée de notre œil les infiniment petits, ils découvriraient sans doute, comme les chimistes parisiens dont Nous avons demandé le témoignage, quelques-uns de ces globules encore rouges qui sont la matière caractéristique du sang. — " Oh ! du sang de Notre-Seigneur ! " s'écria avec un accent de piété et de foi que Nous n'oublions jamais, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, qui n'est certainement pas un esprit crédule, lorsque nous lui faisons le récit de cette expérience. — Sans doute ce n'est pas le sang vivant du corps eucharistique de Jésus-Christ, tel que la Résurrection l'a fait, c'est une matière inerte, mais qui a coulé dans les veines du Dieu fait homme, et qui est passée par son Cœur.

Voilà de puissants attraits pour les âmes chrétiennes, même dans cette année où les pèlerinages abondent, pour solliciter le concours et la piété des fidèles ; ceux qui ne pourront aller à Jérusalem ou à Rome y trouveront un dédommagement.

Les grandes fêtes se succéderont du 27 mai au 1er juillet. Plusieurs Evêques doivent y assister ; les fêtes d'ouverture et de

la clôture seront présidées par LL. EE. le Cardinal de Paris, le Cardinal de Reims et son Excellence Mgr le Nonce Apostolique.

---

### Millénaire de saint Winoc

---

On s'occupe de plus en plus activement, à Bergues, à préparer le *millénaire de saint Winoc*. La vieille cité flamande veut rivaliser de splendeur et de goût artistique avec la Belgique si renommée pour ses manifestations religieuses.

Des trois parties du cortège, la première retracera la vie de saint Winoc.

Une deuxième représentera les saints et saintes qui eurent des relations avec le monastère, la Ville et la Flandre : les Oswald, les Godelieve, les Idaberghe, les Lewinne, etc., etc., paraîtront dans des costumes d'une variété et d'une richesse très grandes.

Enfin, une troisième partie sera consacrée aux bienfaiteurs de Bergues et de l'Abbaye avec huit groupes dont le dernier, à lui seul, comprendra dix épisodes ou tableaux différents partant du XIV<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup>.

En tout, plus de 1500 figurants dont 300 à cheval et 200 sur des chars.

---

### Un autre académicien revenu

---

Nos lecteurs connaissent les conversions retentissantes de M. François Coppée et de M. Brunetière, tous deux membres de l'Académie française. M. Paul Bourget, un autre académicien, écrit à son tour :

“ Oui, je suis chrétien.

“ Je suis arrivé à reconnaître que les hommes et les femmes qui suivent les préceptes de l'Eglise sont, dans une grande proportion, à l'abri des désordres moraux que j'ai décrits dans mes romans, et qui sont presque inévitables, lorsque les hommes se laissent guider par leurs sens, leurs passions et leurs faiblesses. Pendant bien des années, comme la plupart des jeunes gens dans les cités modernes, je n'ai pas cru ; mais j'ai été amené à mes idées actuelles par le sentiment toujours grandissant de la responsabilité que l'on encourt quand on exerce une influence quelconque sur les autres.

“ ... Partout où le christianisme est vivace, les mœurs se relèvent ; partout où il languit, elles s'abaissent. C'est l'arbre où fleurissent les vertus humaines, sans la pratique desquelles les sociétés sont condamnées à périr. Je vous prie, si vous me faites parler, de le proclamer expressément : on démoralise la France en lui arrachant la foi ; en la déchristianisant, on l'assassine. Il n'y a point de sauvegarde sociale hors des vérités du Décalogue. Ce fût la conviction de Le Play ; ce fut celle de Taine. Je m'y rallie ! ”

---

### Responsabilité de l'électeur

---

“ Elle est bien grave, la responsabilité de l'électeur, qui va déposer son suffrage dans l'urne, puisqu'elle touche aux destinées politiques et religieuses du pays. Généralement l'électeur français n'a pas assez conscience de cette responsabilité. Nous voyons comment on fausse partout le fonctionnement du suffrage universel : il y a des votes qui s'achètent, d'autres qui sont donnés par pure complaisance, d'autres qu'on obtient par intimidation, par menaces, par promesses ; en tout mouvement électoral, il n'est qu'une chose qui ne fonctionne pas : c'est la conscience. On oublie qu'on a le grave devoir de ne voter que pour le bien de son pays, par conséquent de ne donner son suffrage qu'à des hommes vraiment honnêtes, sincèrement chrétiens, bien résolus à défendre, avec une courageuse indépendance toutes les libertés et surtout les libertés religieuses ” (1).

---

### Les impressions d'un journaliste protestant

---

Un journaliste anglais et protestant, écrivait il y a quelque temps, cette phrase fort suggestive : “ Le spectacle des pompes catholiques m'a paru si merveilleux que je renonce à voir, au moins pour plusieurs générations, la chute d'une religion qui repose sur de telles traditions ! ”

L'indéfectibilité de l'Eglise catholique repose cependant sur un fondement plus solide que celui-là.

---

(1) Lettre de carême de l'évêque de Verdun.

### Casse-tête Chinois

---

M. *Lamerre* a épousé Mlle *Lepère* ; de ce mariage est né un fils qui est devenu *le maire* de sa commune.

Monsieur, c'est *le père* ; madame, c'est *la mère*, et les deux font *la paire*. Le fils est *le maire Lamerre*. *Le père*, quoique père, est resté *Lamerre* ; mais *la mère* avant d'être *Lamerre* était bien *Lepère*. *Le père* est donc *le père* sans être *Lepère*, puisqu'il est *Lamerre*, et *la mère* est *Lamerre*, étant née *Lepère*, mais n'a jamais pu être *maire*.

*Le père* n'est pas *la mère*, tout en étant *Lamerre*. Si *la mère* meurt, *Lamerre* qui est *le père* et qui n'a jamais été *Lepère*, pas plus qu'il n'a été *le père* de *la mère* du *maire*, *le père*, dis-je devenant veuf, *Lapere* et *le père Lamerre* ainsi que *le maire Lamerre* perdent la tête et moi aussi.

---

### Le pianiste Hermann

---

Quelqu'un demandait au pianiste Hermann, après sa conversion : " Eh bien ! êtes-vous heureux à présent ? " Le bonheur ! s'écria Hermann, oh ! j'ai couru le monde pour le trouver. Je l'ai cherché dans les spectacles de la nature, dans les salons, dans les festins somptueux, dans une ambition démesurée ; je ne l'ai trouvé nulle part . . .

Enfin je l'ai trouvé, et laissez-moi vous dire où je l'ai trouvé . . . Je l'ai trouvé dans l'humble tabernacle de Jésus-Hostie.

---

### Les spectacles

---

Le crime et la débauche sont le sujet ordinaire de la tragédie et de la comédie. Comme la représentation du crime n'est pas plus permise que le crime lui-même, il est évident qu'on ne peut entendre sans péché ce qu'il est défendu de faire.

Quand un homme cessait d'assister aux spectacles, les païens ne s'y méprenaient point : " Infailliblement, disaient-ils, cet homme est devenu chrétien ; il a renoncé aux spectacles, il n'y paraît plus. "

### Les lépreux du Japon

La Révérende Mère Supérieure des Sœurs Franciscaines croit de son devoir de remercier, par l'entremise de la "Semaine Religieuse," le grand nombre de personnes qui lui ont envoyé des aumônes pour la léproserie de Biwasaki, ( Japon ). Ces aumônes étaient souvent accompagnées de lettres très touchantes qui en doubleraient encore la valeur. Elles ont été religieusement transmises à la Sœur Franciscaine Canadienne, Mère Marie Béata, qui avec quelques compagnes, héroïques comme elle, s'est volontairement enfermée dans ce tombeau de corruption et de pestilence qu'on appelle "léproserie"! La bonne Mère Béata écrit que ses pauvres lépreux prient et souffrent pour leurs bienfaiteurs lointains et inconnus.

Nous voudrions pouvoir raconter en détail les traits admirables de charité qui se sont produits à ce sujet dans toutes les parties du pays et même aux Etats-Unis. Ce serait trop long sans doute. Citons cependant le suivant, de date toute récente : Mardi de cette semaine, une dame se présente à la porterie du Couvent des Sœurs Franciscaines, et, de l'air le plus naturel du monde, comme s'il s'agissait d'une affaire de quelques centins, fait remettre à la Mère Supérieure, une enveloppe scellée qui renferme, ajoute-t-elle, son obole pour les lépreux du Japon. Cette dame, inconnue à la Sœur portière, ne donne ni son nom ni son adresse. Qu'on juge de la surprise et de l'admiration de la Mère Supérieure lorsque, ouvrant l'enveloppe, elle trouve en beaux billets de \$10.00, la somme de \$200.00 (mille francs).!

O Charité, ce sont là de tes prodiges!

### Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette Institution

1879-80 (1)

Antoine Bérubé,	Saint-Simon
Pierre Bidégaré,	Québec
Gaudiose Brousseau,	"

(1) Nous publions de nouveau la liste des finissants de 1879-80, parce que cette liste, telle que donnée la première fois, renferme des inexactitudes et des omissions.

Ernest Chouinard,	"
Francis Carrigan,	Stoneham
Pierre de Blois,	Saint-François, I. O.
Joseph Feuilteault,	Québec
Alphonse Filteau.	Lévis
Joseph Genest,	Québec
Alexandre Jodoin,	Saint-Joseph, de Lévis
Isaïe Labrie,	"
Alphonse Lamothe,	Québec
F.-X. Laplante,	Beauport
Eugène Larue,	Québec
Clément Leclerc,	Saint-Pierre, I. O.
Hubert Lessard,	Saint-Joachim
Arthur Lynch,	Québec
George Matte,	"
Elzéar Pelletier,	Rivière du Loup (en bas)
Fortunat Rouleau,	Saint-Laurent, I. O.
Emile H. Tardivel,	Québec
Théophile Turcotte,	Saint-Evariste
Edmond Verret,	Saint-Ambroise, J. Lorette

(A suivre)

### Calendrier

24	DIM	b	III apr. Pent. Nativité de <b>ST JEAN-BAPTISTE</b> , <i>dbl.</i> 1 <i>cl.</i> avec oct. <i>Kyr.</i> 2 ton. II Vêp., mém. du suiv. et du dim.
25	Lundi	b	S. Guillaume, conf.
26	Mardi	r	S. Jean et Paul, mart.
27	Merccr.	7b	4e jour de l'octave.
28	Jendi	7b	Vigile. <i>Jeûne</i> remis à Samedi. S. Léon II, pape et conf.
29	Vend.	r	<b>SS. PIERRE</b> et <b>PAUL</b> , apôtres, <i>dbl.</i> 1 <i>cl.</i> avec octave.
30	Samd.	r	<i>Jeûne</i> . Commémoration de S. Paul, apôtre, <i>dbl. maj.</i>

### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Basile, le 25 ; à Sainte-Germaine, le 26 ; à Sainte-Perpétue, le 27 ; à Sainte-Marguerite, le 29.